

Des voix: D'accord.

Mme Bégin: Je sais gré à tous les députés de leur courtoisie. Je serai brève. Le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) m'a demandé des précisions à propos du Dr Morgentaler. Si les services du Dr Morgentaler ne sont pas assurés dans le cadre des régimes provinciaux, c'est qu'ils ne sont pas dispensés dans un hôpital comme le prévoit la loi. Pour être assurés, les services doivent être dispensés dans un hôpital et ne pas enfreindre le Code criminel. En réponse au député, j'ai dit effectivement que la surfacturation enfreignait la loi. Je le répète, la surfacturation—j'espère seulement que le député sait ce qu'est...

M. Gamble: Je sais ce que c'est.

Mme Bégin: ... enfreint cette loi fédérale. Je ne me lancerai pas dans un grand débat constitutionnel, comme le voudrait le député, car cela n'aiderait personne. Nous nous sommes assurés que le projet de loi respecte en tous points la Constitution selon laquelle les services de santé relèvent des provinces. Je pense l'avoir répété à plusieurs reprises dans le cadre de mon exposé de ce matin. Mais les services que nous achetons au coût d'environ 10 milliards de dollars par an ne comprennent pas la surfacturation. Nous sommes contre la surfacturation. Le projet de loi précise les raisons pour lesquelles la surfacturation enfreindrait la loi.

M. le vice-président: Débat. Le député de Crowfoot (M. Malone) invoque-t-il le Règlement?

M. Malone: Comme vous aviez accordé ou ministre du temps supplémentaire, je pensais...

M. le vice-président: La Chambre a consenti à ce que le ministre réponde à la question précédente. Elle ne lui a pas accordé de temps supplémentaire. Cependant, la présidence agira selon les vœux de la Chambre. Je demande à la Chambre si elle est d'accord pour prolonger la période consacrée aux questions et aux observations. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Malone: Comme le savent pertinemment le ministre et tous les autres députés, le coût d'application de notre régime d'assurance-maladie grimpe en flèche depuis un certain temps, monsieur le Président. Si ce coût s'est momentanément stabilisé, c'est vraisemblablement pour les raisons qui ont entraîné par le passé la hausse des prix. Cependant, nous sommes maintenant entrés dans une nouvelle ère technologique où les nouveaux mécanismes vont rapidement rendre désuètes les vieilles méthodes de traitement hospitalier. De nouvelles machines feront rapidement leur entrée dans nos hôpitaux.

Le ministre se préoccupe-t-elle de ce que vont nous coûter les nouveaux équipements de l'ère technologique? Dans l'affirmative, abstraction faite du projet de loi à l'étude, a-t-elle des recommandations à faire sur la façon dont notre société pourrait offrir les meilleurs soins médicaux à un prix abordable étant donné les déboursés que nous amèneront à faire les progrès extrêmement rapides d'une technologie en pleine explosion?

Mme Bégin: Monsieur le Président, la question est tout à fait pertinente. Le député représente une circonscription de l'Alberta. Sa province est une des deux auxquelles nous versons un peu moins de 50 p. 100. Je crois que nous subventionnons 48 p. 100 de ses dépenses dans le domaine de la santé. C'est parce que cette province a augmenté énormément ses dépenses

lorsqu'elle a décidé, il y a quelques années, de doter presque chaque petite ville de beaux hôpitaux tout neufs. La province est donc maintenant aux prises avec de très lourdes dépenses qui s'ajoutent au coût de ses services de santé. Je lisais hier ou avant-hier l'exposé budgétaire du gouvernement albertain qui augmentera de 10 p. 100 son budget de la santé pour cette année. J'ai moi-même augmenté d'environ 10 p. 100 les paiements fédéraux au gouvernement de l'Alberta.

● (1200)

La technologie à elle seule ne représente qu'un des éléments coûteux du budget de la santé. Chaque hôpital tient à se doter d'équipement technologique de pointe et des machines les meilleures et les plus récentes, souvent pour des motifs de prestige sur le plan local. Si les gouvernements provinciaux sont intéressés, on pourrait peut-être créer un modeste institut national qui fonctionnerait en toute indépendance des gouvernements. Il serait bien sûr financé publiquement. Il serait autonome et chargé d'évaluer tous les nouveaux développements technologiques qui nous arrivent souvent des États-Unis, du Japon et de l'Allemagne de l'Ouest. Il fournirait des rapports détaillés et confidentiels à chacun des ministres provinciaux de la santé afin de les doter de tous les bons arguments nécessaires pour résister aux tentations et aux pressions. Voilà un moyen d'y parvenir.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question au ministre. C'est un problème que, bien des fois j'aurais aimé pouvoir exposer au comité. Je me suis même demandé s'il n'y aurait pas eu lieu de présenter un amendement à ce sujet. Il s'agit des Territoires. Le ministre peut-elle nous garantir qu'une fois le projet de loi adopté, il n'y aura ni surfacturation ni ticket modérateur au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest? Son champ de compétence dans ces régions est beaucoup plus vaste que dans les provinces notamment. Le projet de loi prévoit des sanctions contre certaines provinces qu'il n'obtempèrent pas. Le ministre peut-elle nous garantir qu'elle prendra des mesures en ce qui concerne le Yukon notamment où on a, je crois, imposé un ticket modérateur dans les hôpitaux?

Mme Bégin: Monsieur le Président, j'aimerais bien que mes collaborateurs m'aient signalé ce qu'il en était exactement des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon lorsque je leur ai demandé de me décrire la situation par le menu détail. Je vais leur donner des lunettes la prochaine fois.

Je n'ai pas la réponse à la question du député. Je sais pourquoi il m'a posé cette question. C'est à cause de la compétence fédérale spéciale qui existe dans les Territoires. Il va sans dire que nous ne permettrons pas dans les Territoires ce que nous interdisons ailleurs au Canada. Que je sache, on ne pratique pas la surfacturation ou le ticket modérateur dans cette partie du pays. Pour ce qui est du Yukon, je ne sais pas quand une telle situation a existé, mais je crois qu'on y a mis un terme.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, nous en sommes maintenant à l'étape de la dernière lecture de la loi canadienne sur la santé. Comme je l'ai fait tout au long du débat, j'ai écouté le ministre avec beaucoup d'attention. Elle nous a proposé, entre autres choses, aujourd'hui une conférence nationale sur la santé, afin de poursuivre le débat qui, selon moi, a été parfaitement mené en comité. Elle ne nous a absolument pas demandé notre avis au sujet de